



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 7 SEPTEMBRE 2021, 20h17
Édifce Municipal

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

07.09.21.110

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points :

- Ponceau Grand Shenley
- Remise (Lot 6335602 - CCU)
- Taxes de bienvenue (Lot 6335602)
- Champ d'épuration - Programme subvention

sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

07.09.21.111

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 10 août 2021, **il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

07.09.21.112

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 7 834.46 \$, \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

- CISSS-CA

07.09.21.113

RÉSOLUTION POUR MANDATER LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET LA ROUTE DU GRAND SHENLEY PONCEAU 001

ATTENDU QUE conformément au Code municipal du Québec, un appel d'offres public a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 17 août 2021 à 10h, tel que stipulé à l'appel d'offres ;



N° de résolution
ou annotation

07.09.21.114

ATTENQUE QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Les constructions Binet Inc. pour un montant de 430 698.00 \$, incluant les taxes applicables ;
- Les Excavations Drouin Doris Inc. pour un montant de 389 080.84 \$, incluant les taxes applicables ;
- Les Excavations Gagnon et Frères Inc. pour un montant de 418 500.00 \$, incluant les taxes applicables ;
- R.J. Dutil & Frères Inc. pour un montant de 366 864.39 \$, incluant les taxes applicables ;
- Excavation Bolduc Inc. pour un montant de 536 232.76 \$, incluant les taxes applicables ;
- Les Pavages de Beauce Ltée pour un montant de 357 118.10 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU QUE Les Pavages de Beauce Ltée a transmis la soumission conforme la plus basse et que le service d'ingénierie recommande celle-ci ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat des travaux de réfection de ponceaux de la rue Principale et de la route du Grand Shenley Ponceau 001, soit octroyé à Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 357 118.10 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES D'HIVER 2021-2022 ET 2022-2023

ATTENDU QUE conformément au Code municipal du Québec, un appel d'offres public a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 3 septembre 2021 à 10h, tel que stipulé à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à dans les délais :

- Excavation Doris Drouin Inc. au montant de 305 834.24 \$, incluant les taxes applicables ;
- Excavation Bolduc Inc, au montant de 156 951.23 \$, incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'entretien des routes pour l'hiver 2021-2022 et 2022-2023 soit octroyé à Excavations Bolduc, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 156 951.23 \$. Ce montant inclut les taxes mais pas l'abrasif et le sel qui seront achetés par la municipalité, ainsi que l'utilisation du souffleur qui sera payé, au besoin, à un taux horaire. Le contrat est en vigueur à compter du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022 et du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023.

ADOPTÉ

07.09.21.115

RÉSOLUTION DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉS AMIS DES AÎNÉS
CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité ;

CONSIDÉRANT que le volet 1 du Programme de soutien à la démarche MADA en l'occurrence l'élaboration ou la mise à jour de la politique et de son plan d'action est en voie d'être réalisé ;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux aînés du ministère de la santé et des services sociaux offre un programme de soutien financier sur 3 ans pour les MRC (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés) ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour chaque municipalité d'avoir une ressource pour assurer un suivi régulier des plans d'action, impliquant l'animation, la concertation et la mobilisation des comités locaux et l'établissement de liens avec des partenaires du milieu;



N° de résolution
ou annotation

07.09.21.116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

De nommer madame Lise Garant à titre d'élu, responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité ;

De nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux du présent projet.

ADOPTÉE

07.09.21.117

RÉSOLUTION ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille réunissant quinze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des quinze municipalités engagées dans la démarche collective ;

CONSIDÉRANT que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille a fait consensus au sein du comité local de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présent :

Que le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action qui en découle ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille ;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles ;

CONSIDÉRANT que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents :

- Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

- Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les cinq prochaines années.

- Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

- Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

ADOPTÉE

07.09.21.118

RÉSOLUTION MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE ET DE SON PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a démontré sa volonté d'élaborer une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité répondant aux besoins des aînés et des familles;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et son plan d'action nécessite la mise sur pied d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre des actions ;



N° de résolution
ou annotation

07.09.21.119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité de
membres présents :

Que le conseil procède à la modification des membres du comité de suivi de la Politique
municipale des aînés (MADA) et de la famille et de son plan d'action sous la présidence
du représentant des questions familles et aînés (RQFA) ;

Que ce comité soit formé des personnes suivantes :

- Lise Garant (Représentant des aînés, Responsable des questions Familles et Aînés (RQFA), conseillère municipale, Comité de la Ruralité) ;
- Solange Boutin (Bénévole)
- Céline Bilodeau (Aînée, Comité de la ruralité)
- Ghislaine Létourneau (Aînée, Comité de la ruralité, Bénévole)
- Michel Breton (Comité de la ruralité et Conseiller municipal)
- Ginette Lindsay (Aînée, Comité de la ruralité, Bénévole)
- Cathy Payeur (Directrice générale et secrétaire trésorière)
- Nadia Tremblay (Chargée de projet);

ADOPTÉE

RÉSOLUTION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FRR – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes*
concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et
ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Dorset, La
Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Benoît-Labre,
Lac-Poulin, Saint-René, Saint-Martin, Saint-Théophile, Saint-Côme-Linière, Saint-
Philibert, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Gédéon-de-Beauce et
Saint-Simon-les-Mines désirent présenter un projet d'étude d'opportunité de
regroupement des services incendies ;

En conséquence, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres
présent que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, s'engage à participer au
projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies et à assumer une
partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la
coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

07.09.21.120

RÉSOLUTION POUR MANDATER ALARME PRO-TECH POUR L'AJOUT DU MODULE D'ACCÈS POUR LA PORTE INTÉRIEURE DE LA PETITE SALLE DE LOCATION

ATTENDU QUE le conseil municipal désire donner accès aux abreuvoirs et toilettes de
l'édifice municipal, à tous ;

ATTENDU QUE la municipalité va s'assurer que le tout soit fait selon les normes de
sécurité ;

ATTENDU QUE compte tenu du montant de la dépense qu'il implique le contrat peut
être octroyé de gré à gré ;

ATTENDU la proposition reçue d'Alarme Pro-Tech au montant de 1 841.00 \$, plus les
taxes applicables ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents
de mandater Alarme Pro-Tech pour l'ajout du module d'accès pour la porte intérieure
de la petite salle de location au montant de 1 841.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



07.09.21.121

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR MANDATER ALARME PRO-TECH POUR L'AJOUT DE CAMÉRAS À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DANS LA PETITE SALLE DE LOCATION

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajouter deux (2) caméras : 1 (une) pour l'extérieur de l'édifice municipal, pour l'aménagement public extérieur, ainsi qu'une dans la petite salle de location ;

ATTENDU QUE compte tenu du montant de la dépense qu'il implique le contrat peut être octroyé de gré à gré ;

ATTENDU la proposition reçue d'Alarme Pro-Tech au montant de 870 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolution à l'unanimité des membres présents de mandater Alarme Pro-Tech pour l'ajout de deux (2) caméras : 1 (une) pour l'extérieur de l'édifice municipal, pour l'aménagement public extérieur, ainsi qu'une dans la petite salle de location au montant de 870 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

07.09.21.122

RÉSOLUTION POUR LE PROLONGEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE INCENDIE ACTUEL

ATTENDU QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services vient à échéance le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE les municipalités sont en mode électoral cet automne ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le protocole d'entente actuel soit reconduit de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

07.09.21.123

RÉSOLUTION BUDGET D'UNE JOURNÉE DE DÉSACRALISATION DE L'ÉGLISE ET PRÊT DE SALLE

ATTENDU QU'il y aura une cérémonie pour désacraliser l'église cet automne ;

ATTENDU QUE le tout se déroule selon les normes en vigueur concernant la Covid-19 ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte le prêt de la salle et un budget allant jusqu'à 200 \$.

ADOPTÉE

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément
3. Rapport du maire – Ghislain Jacques
4. Rapport du Comité de la Ruralité – Lise Garant

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

- Ponceau Grand Shenley
- Remise (Lot 6335602 - CCU)
- Taxes de bienvenue (Lot 6335602)
- Champ d'épuration - Programme subvention



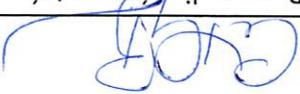
07.09.21.124

N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est **proposé par** lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h44.


Ghislain Jacques, maire


Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivalant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.